



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00484

Numéro SIREN : 792 764 615

Nom ou dénomination : A3C CONSULTANT

Ce dépôt a été enregistré le 03/07/2017 sous le numéro de dépôt 3839

Désignation de l'entreprise SASU A3C CONSULTANTNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 3 RUE LEMANISSIER14112 BIEVILLE BEUVILLENuméro SIRET * 7 9 2 7 6 4 6 1 5 0 0 0 1 1Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 5</u>	
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilitisations corporelles *		028	030			
	Immobilitisations financières * (1)		040	042			
	Total I (5)		044	048			
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052			
	Marchandises *		060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	87 600	070	87 600	18 143
		Autres * (3)	072	1 841	074	1 841	1 400
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	1 749	086	1 749	46 859
	Charges constatées d'avance *		092	170	094	170	
	Total II		096	91 360	098	91 360	66 401
	Total général (I+II)		110	91 360	112	91 360	66 401
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	5 000		5 000	
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	500		500	
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131				
	Report à nouveau		134	419		328	
	Résultat de l'exercice		136	49 926		49 091	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	55 845		54 919	
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	8 645		2 656	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	7 711		8 826	
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176	35 515		11 482	
	Total général (I + II + III)		180	91 360		66 401	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
3	1 1 2 2 0 1 6	3	1 1 2 2 0 1 5

UADRA/TUS Informatique		
Déficits	Déductions	Réintégrations

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 91 360.41 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 96 516.41 Euros et dégageant un bénéfice de 49 926.24 Euros .

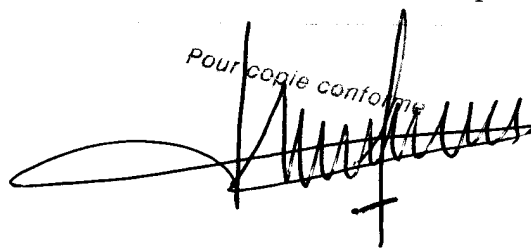
L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Pour copie conforme



Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	87 600	87 600	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 841	1 841	
Charges constatées d'avance	170	170	
TOTAL	89 611	89 611	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	8 645	8 645		
Impôts sur les bénéfices	829	829		
Taxe sur la valeur ajoutée	18 330	18 330		
Groupe et associés	7 711	7 711		
TOTAL	35 515	35 515		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS/PARTS SOCIALES	10.0000		500		500

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 631
Total	2 631

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Détail des charges à payer

	Montant
FAC NON PARV-FOURNISSEURS	
- BIP&GO	147
- CABINET BERTAUX	2 448
- DEBOURS	36
Total	2 631

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	170
Total	170

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- ABT COYOTE	170		
Total	170		

A3C CONSULTANT
Société par actions simplifiée au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 3 rue Lemanissier 14112 BIEVILLE BEUVILLE
792 764 615 RCS CAEN

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 09 JUIN 2017

Monsieur JOUANNE Paul-Marie
Demeurant 3 rue Lemanissier - 14112 BIEVILLE BEUVILLE

Président et Associé unique de la SAS A3C CONSULTANT

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la société, Monsieur Paul-Marie JOUANNE, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

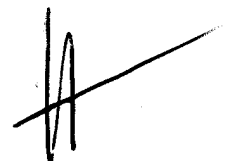
- Lecture du rapport du Président sur l'activité au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
- Vote sur les résolutions :
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
Affectation des résultats,
Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports faisant ressortir un bénéfice de 49.926 euros.

L'associé unique donne, en conséquence, au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Cette décision est adoptée.



DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49.926 euros ainsi qu'il suit :

- Distribution de dividendes	49.900 euros
- Affectation du solde disponible au compte « Report à Nouveau »	26 euros

Soit :.....	49.926 euros
===	=====

Après cette affectation, le compte « Report à Nouveau » présente un solde créditeur de 445 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique rappelle les distributions de dividendes antérieures :

Exercice	Montant distribué
31 décembre 2013	32.000 €
31 décembre 2014	49.000 €
31 décembre 2015	49.000 €

Cette décision est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

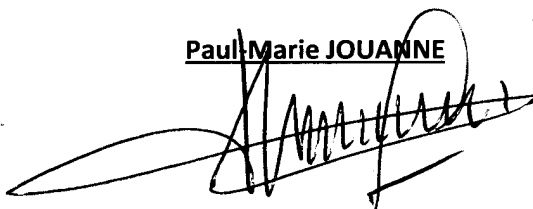
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Cette décision est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Paul Marie JOUANNE



A3C CONSULTANT
Société par actions simplifiée au capital de 5 000,00 euros
Siège social : 3 rue Lemanissier 14112 BIEVILLE BEUVILLE
792 764 615 RCS CAEN

TEXTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 09 JUIN 2017

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports faisant ressortir un bénéfice de 49.926 euros.

L'associé unique donne, en conséquence, au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 49.926 euros ainsi qu'il suit :

- Distribution de dividendes	49.900 euros
- Affectation du solde disponible au compte	
« Report à Nouveau »	26 euros

Soit, :.....	49.926 euros
===	=====

Après cette affectation, le compte « Report à Nouveau » présente un solde créditeur de 445 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique rappelle les distributions de dividendes antérieures :

Exercice	Montant distribué
31 décembre 2013	32.000 €
31 décembre 2014	49.000 €
31 décembre 2015	49.000 €

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

